

LE CINQUANTENAIRE DE L'UNIVERSITE DU MANITOBA

Le R. P. H. Bourque, S. J., a écrit dans le Bulletin des Institutrices catholiques de l'Ouest un article bien au point sur le cinquantenaire de l'Université et la place qu'y occupe le Collège de Saint-Boniface. Nous le reproduisons.

L'Université du Manitoba fut fondée en 1877. Sa Grandeur Mgr Taché a été l'un des fondateurs et le Collège de Saint-Boniface est la plus ancienne des trois maisons d'éducation qui, dans le principe, constituèrent l'Université. Les deux autres collèges étaient St. John et Manitoba.

Toutes les garanties possibles ont été données à Mgr Taché pour protéger les intérêts catholiques et, en somme, pendant un demi-siècle le Collège de Saint-Boniface, faculté et élèves, n'a eu qu'à se féliciter de ses relations avec l'Université de Manitoba. A défaut d'une université catholique indépendante, il nous serait difficile ici de souhaiter de meilleures conditions, un "modus vivendi" plus satisfaisant. Nos jeunes gens peuvent obtenir leur B. A. et, ainsi, toutes les carrières libérales leur sont ouvertes dans la province et dans les provinces voisines.

Il y a, en effet, dans l'Université de Manitoba un cours spécial approuvé par le Conseil universitaire pour les catholiques. On le désigne sous le nom de "Cours de Philosophie Latine." Les élèves du Collège de Saint-Boniface et n'importe quel élève catholique "extra-mural" peut suivre ce cours et arriver aux degrés universitaires aussi bien que dans l'Université même, ou dans un des collèges affiliés.

Ensuite, depuis quelques années, et quoique l'Université soit maintenant un corps enseignant de l'Etat depuis 1917, on a introduit un cours de religion qui est sur le même pied que les autres matières enseignées à l'Université et qui compte, par conséquent, pour les examens. Dans le "Cours de Philosophie Latine", cette instruction religieuse est contrôlée par la Faculté du Collège de Saint-Boniface et est, par suite, conforme à la doctrine de l'Eglise.

Nos élèves ont droit de concourir pour les bourses, les médailles et autres distinctions données par l'Université, et plusieurs de nos jeunes, tous les ans, se sont distingués dans ces concours. L'an dernier, c'est un ancien élève du Collège de Saint-Boniface, Hector Allard, qui a eu le "Prix de Rhodes", qui lui fut décerné par le Juge Perdue et deux autres juges de Winnipeg. Il y avait sept concurrents dont six de langue anglaise. Allard sortit le premier, ce qui montre que le "Cours de Philosophie Latine" n'est pas inférieur aux autres cours de l'Université. Le prix de Rhodes donne droit à plusieurs années